

Jeunes Sapeurs-Pompiers du Morbihan

Vous habitez GUEMENE-SUR-SCORFF ou les environs,

Vous êtes scolarisés en 4^{ème} dans un établissement public ou privé,

Vous pouvez vous engager dans la formation Jeunes Sapeurs-Pompiers à la rentrée 2020.

- Pour vous initier aux techniques de secours,
- Pour pratiquer le sport,
- Pour participer à des manœuvres, des rassemblements départementaux, régionaux, nationaux,
- Pour préparer le Brevet National de cadets sapeurs-pompiers, unité de valeur reconnue.

Cette formation est encadrée par des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires (centres de secours de GUEMENE, GUERN, et PLOERDUT) et par des professeurs d'EPS.

Elle se déroule sur 3 ans.

Une réunion d'information, pour vous et votre famille se déroulera

Le vendredi 13 décembre 2019 à 18h30

Centre de secours de GUEMENE-SUR-SCORFF, Rue du Sabotier



FICHE DE CANDIDATURE
SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS DE GUEMENE SUR SCORFF

A retourner par le chef d'établissement au SDIS du Morbihan – 40 rue Jean Jaurès - 56000 VANNES avant le 7 février 2020

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Adresse :			
CP :	VILLE :		
☎ :			
Représentant légal de l'élève :			
Nom :		Prénom :	
Père <input type="checkbox"/> (1)		Mère <input type="checkbox"/> (1)	
		Tuteur <input type="checkbox"/> (1)	

Etablissement où est actuellement scolarisé l'élève :	
Nom :	
Adresse :	
CP :	Ville :
☎ :	

J'autorise mon enfant à participer aux entretiens de sélection qui se dérouleront :

au centre de secours de GUEMENE SUR SCORFF, rue du Sabotier. *

A, le

Signature des parents

Avis du chef d'établissement

	--	-	+	++
Aptitude physique				
Respect des consignes				
Capacité d'écoute				
Autonomie, capacité d'initiative				
Respect de l'autre, confiance dans l'autre, travail en équipe				

Autres observations :

PS : Joindre les 2 derniers bulletins scolaires et un certificat médical d'aptitude au sport de moins d'un an.

Signature du chef d'établissement

(1) : Cocher la case correspondante

* Date communiquée ultérieurement

Annexe 2